



La lettre **Pastorale**

[www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr](http://www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr)

N° 8 - Juillet 2018

## Une équipe jeune pour dynamiser l'agriculture de montagne !

La nouvelle équipe pastorale est constituée.



Sur les cantons d'Aspet et de Salies-du-Salat, vous retrouverez **Célia ABADIE** : [celia.abadie@haute-garonne.chambagri.fr](mailto:celia.abadie@haute-garonne.chambagri.fr), 06 79 55 71 32.



Sur les cantons de Montréjeau et Barbazan, une nouvelle conseillère est arrivée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, **Léa CHOUVION** : [lea.chouvion@haute-garonne.chambagri.fr](mailto:lea.chouvion@haute-garonne.chambagri.fr), 06 07 35 85 92.



Sur les cantons de Bagnères-de-Luchon et Saint-Béat, un nouveau conseiller est présent depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2018, **Titouan LEJEUNE** : [titouan.lejeune@haute-garonne.chambagri.fr](mailto:titouan.lejeune@haute-garonne.chambagri.fr), 06 73 86 31 89.

Ces trois conseillers interviennent sur l'ensemble du territoire pour le pastoralisme et sont chargés de l'animation des Groupements Pastoraux (GP) indifféremment du canton où ils sont basés. Par exemple, Léa qui est basée sur les cantons de Montréjeau et Barbazan est en charge de l'animation du GP de Superbagnères.



Enfin l'animatrice pastorale **Leslie SAINT-GENIEZ** coordonne l'équipe sur la zone montagne ainsi que les différentes actions pour le pastoralisme. Elle est basée dans les locaux de Saint-Gaudens : [leslie.saint-geniez@haute-garonne.chambagri.fr](mailto:leslie.saint-geniez@haute-garonne.chambagri.fr), 06 74 10 42 38.

**Cette nouvelle équipe pastorale est prête pour vous accompagner dans tous vos projets agricoles et pastoraux. N'hésitez pas à la contacter !**

## Une journée à l'estive ovine de Oô



François Cacheux est berger sur le GP ovin de Oô pour la deuxième année maintenant. Il nous raconte son parcours et son quotidien.

François a commencé sa formation agricole par un **BTA** suivi d'un **BTS Production Animales** à Rambouillet. Il a ensuite poursuivi sa formation sur les brebis en faisant un **CS ovin**, toujours à Rambouillet. Une fois sa formation achevée, il a commencé l'année suivante, **en 1992**, par une première saison d'estive dans le massif central. Il a rapidement apprécié le métier, le rythme et l'environnement de travail, tout en s'accoutumant des contraintes. L'hiver il travaillait comme ouvrier agricole dans des exploitations ovines.

Au bout de quelques années, il partageait son temps de travail entre l'estive l'été et des agnelages l'hiver, principalement en Aveyron. Finalement, après 10 années de montagne, **il a arrêté pour s'installer en GAEC dans une exploitation ovin lait en Aveyron en 2005**.

Mais en 2017 il a voulu revenir à la montagne et reprendre son métier de berger. Pour cela, il a embauché un ouvrier pour le remplacer sur l'exploitation. Après une **première saison sur l'estive de Oô en 2017** qui s'est bien déroulée, il revient cette année. Il arrêtera son activité d'agriculteur à la fin de l'année pour se consacrer de nouveau pleinement à son métier de berger.

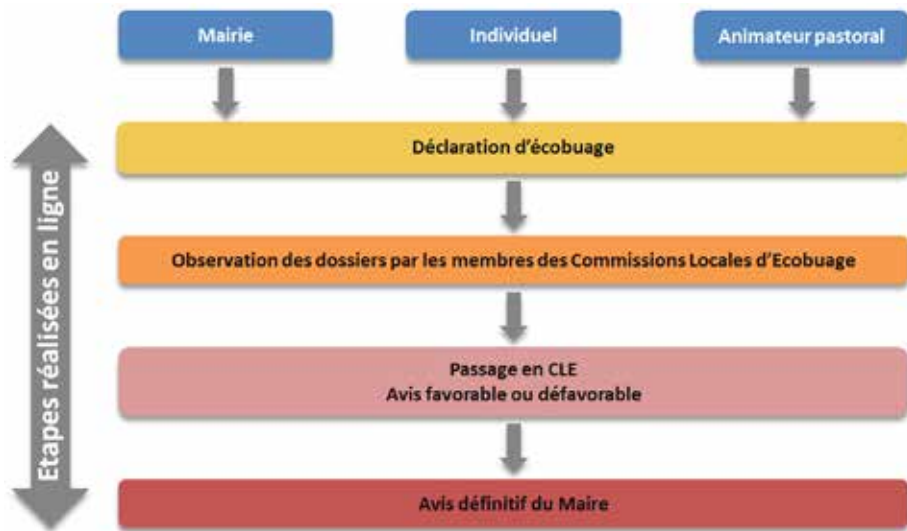
Sur l'estive de Oô, il y a **8 éleveurs** qui constituent l'essentiel du cheptel. Pour 2018, le troupeau rassemble **environ 1 700 têtes**, ce qui en fait un des troupeaux les plus importants des estives de Haute-Garonne. A Oô, l'estive s'étend sur environ 1800 ha il y a **trois quartiers** sur lesquels le troupeau tourne pendant l'estive. Il commence par le quartier de Médassol, de mi-juin jusqu'à fin juillet. Ensuite, il va sur le quartier d'Espingo pour le mois d'août. Puis il passe le mois de septembre sur les hauteurs du val d'Esquerry, le bas étant réservé aux vaches pour revenir à Médassol pour le mois d'octobre.

Son quotidien à la montagne se déroule ainsi : **il commence sa journée entre 5h30 et 6h00**. En temps normal il fait un regroupement nocturne, donc **il emmène le troupeau** qui est rassemblé près de la cabane **dans le quartier qu'il a choisi de faire pâturer** pour la matinée. Il donne la direction au troupeau et l'encadre de façon à ce qu'il aille bien dans la direction voulue. Le but est que les animaux exploitent l'ensemble de la montagne donc parfois il choisit de les faire passer sur les hauteurs du quartier ou parfois sur le bas. Les brebis **pâturent jusqu'à midi** puis il les ramène près de la cabane. Ensuite, **elles « coument », elles chaument** jusqu'à 17 h environ avant que le berger ne les emmène de nouveau pour un deuxième « repas » jusqu'à 21h voire 22h. **Elles sont regroupées la nuit de la même façon que l'après-midi**.

Ceci étant le résumé d'une journée type, avec un temps clément, il arrive régulièrement que ça se passe complètement différemment. En effet, les jours de brouillard ou de pluie, il est beaucoup plus compliqué pour le berger de conduire les brebis ou même de les retrouver. Il arrive parfois qu'elles se séparent et qu'une partie reste en crête pendant que le reste redescend. De même, quand elles n'ont pas assez mangé, le troupeau repart pendant la nuit sans attendre que le berger ne se réveille !

# La saison d'écobuage se poursuit

Les déclarations d'écobuage pour l'hiver prochain doivent se préparer **dès cet été**. Petit rappel sur la réglementation : le brûlage des végétaux sur pied (écobuage) par les propriétaires ou ayants droit est autorisé en dehors de la période du 15 juin au 15 septembre après déclaration et aux conditions suivantes :



- La déclaration doit se faire par le site internet **SERPIC** (de nouveau fonctionnel) avant le 15 septembre.
  - Chaque porteur de projet doit être présent à la **Commission Locale d'Écobuage** de son secteur s'il veut que sa demande soit étudiée.
  - La commission examine la déclaration directement transmise via SERPIC lors de sa séance d'automne. Elle donne des **recommandations au maire** qui y attribue son **avis définitif**.
  - La commune informe par la suite le déclarant sur les **préconisations particulières à mettre en œuvre**. La Commune informe également la Commission Locale d'Écobuage.
- Cette déclaration, validée par la commission, reste valable un an. Toutefois, nous travaillons à ce qu'elle puisse le rester 2 ans dans le cas d'un hiver défavorable à l'écobuage.

Du matériel d'écobuage peut vous être prêté par l'ACVA d'Aspet (**contact : conseillère agricole, Célia ABADIE 06 79 55 71 32**) pour le canton d'Aspet et par la communauté de communes des Pyrénées Hauts-Garonnaises (**contact : M. Romain STAES 06 18 64 28 69**) pour les cantons de Saint-Béat et de Luchon. Ce prêt de matériel est gratuit et ne se fait qu'aux personnes ayant réalisé une formation sur l'écobuage.

L'école du feu va revoir le jour dans le sud du département pour cet automne. Cette formation est destinée à tout utilisateur du feu qui souhaite se former sur les techniques d'écobuage dans un objectif agronomique. Le but étant de savoir diriger son feu en restant maître de la situation. Cette session est organisée en collaboration avec le SDIS 31. Pensez à vous inscrire auprès de Léa Chouvion, conseillère pastorale, au 06 07 35 85 92 avant le 1<sup>er</sup> octobre.

## Information Prédation



Depuis le début du mois, vous recevez des informations par SMS sur les prédateurs et les indices de présence de l'ours sur le département. Ces informations sont extraites du site de la DREAL mis en ligne quotidiennement par l'ONCFS. La Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne relaye l'information auprès des éleveurs et des bergers.

Nous vous demandons de nous faire remonter chaque attaque d'ours, indices afin de recenser tous les dégâts (expertisés ou non) sur le département. Ce relais permet de vous informer sur les prédateurs du département et de faire circuler une information la plus juste possible.

Aujourd'hui, deux noyaux d'ours sont présents sur le département : le premier sur les communes de Fos et de Melles et le deuxième sur la commune de Bagnères de Luchon entre Couradilles et la vallée du Lys.

De plus, un individu Goiat navigue entre le val d'Aran et les Hautes-Pyrénées.

Pour toute expertise prenez contact le plus rapidement possible avec l'ONCFS au 06 47 52 16 63. Si possible, recouvrez la ou les carcasses afin d'éviter l'intervention des charognards ou établissez un périmètre de protection pour le rucher.

## Création de l'AFP de Fougaron

Après plusieurs années d'animation, l'association foncière pastorale de Fougaron a vu le jour. Face à un constat d'embroussaillage très avancé, de fermeture des milieux et d'un cadastre très morcelé, la création d'une AFP était la solution la plus adaptée.

Cette AFP regroupe 90 ha et 147 propriétaires. L'arrêté d'autorisation de création de l'AFP de Fougaron a été signé par Madame la sous-préfète le 6 juillet 2018. L'AFP va entrer réellement en fonctionnement suite à la première Assemblée Générale courant Août, qui définira le syndicat et le plan d'action pour les années à venir.



### Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne

32 rue de Lisieux - CS 90105 - 31026 Toulouse Cedex 3  
Tél : 05.61.10.42.50

Ce bulletin est rédigé avec le concours financier de :



### Contacts cellule pastoralisme et montagne :

Responsable : Leslie SAINT-GENIEZ : 06 74 10 42 38 - leslie.saint-geniez@haute-garonne.chambagri.fr

Célia ABADIE : celia.abadie@haute-garonne.chambagri.fr, 06 79 55 71 32

Léa CHOUVION : lea.chouvion@haute-garonne.chambagri.fr, 06 07 35 85 92

Titouan LEJEUNE : titouan.lejeune@haute-garonne.chambagri.fr, 06 73 86 31 89

